



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la réunion du vendredi 11 septembre 2009

### Ordre du jour

- I - Informations diverses**
- II - Point sur les travaux**
- III - Approbation projet appel d'offres Eglise**
- IV - Prévisions d'extension du patrimoine communal**
- V - Sécurité dans les lieux publics**
- VI - Modification des statuts de la CCPP**
- VII- Renouvellement convention cantine ALSH intercommunaux**
- VIII- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**
- IX - Questions diverses**

### *Ouverture de séance à 20h00*

#### **1. Informations :**

- Le local «courrier » des élus est transféré dans la salle bleue du 1<sup>er</sup> étage pour cause de l'ouverture de l'agence postale qui ouvre le 5 octobre 2009.
- Pour l'emploi dédié à la Poste, la candidature de Mr. Maréchal a été retenue. Mr. Maréchal a un contrat de 26 heures hebdomadaire.  
Ophélie et Mr. Maréchal ont suivi une formation sur les produits de la poste et la prise en main de l'outil informatique.  
Les heures d'ouverture de la mairie restent inchangées.  
Une information auprès des associations a été effectuée en ce qui concerne les photocopies à faire, qui devront être déposées la veille (la photocopieuse sera dans une salle fermée).
- Les travaux de réparation du pavé du Nouveau Monde suite aux dégradations constatées lors de la réalisation de la première tranche seront effectués par Voirie et Pavage du Nord (l'assurance de cette entreprise prend en charge la dégradation ; budget 53 000 €).

#### **2. Point sur les travaux :**

- **La place Alexander :**  
L'appel d'offre auprès des entreprises expertes dans le pavage doit être relancé.  
Estimation de l'expert : 40 000 €  
La commune avancera la dépense ; elle devrait ensuite être remboursée par l'entreprise à l'origine des malfaçons, en fonction de la décision du Tribunal.  
Des difficultés d'accès et de stationnement à la Place sont à prévoir au moment des travaux, car le séchage dure environ 4 semaines.
- **La pose de bordures :**  
Une pose de bordures aura lieu dans la rue du Bougeon et dans diverses rues face aux nouvelles habitations.
- **Ecole primaire :**  
La rénovation du chauffage sera effectuée. Des travaux d'isolation du plafond (pose de laine de verre) , des murs intérieurs (pose de placo-plâtre) ou des murs extérieurs (une demande d'accord auprès de l'architecte des bâtiments de France est obligatoire pour la pose de bardages en bois) ainsi que le changement des fenêtres seront nécessaires pour économiser de l'énergie. L'éclairage

sera aussi à revoir.

➤ **Travaux en cours de réalisation :**

Le secrétariat de Mairie  
L'éclairage de la médiathèque du rez-de-chaussée  
Local du personnel  
Le nouveau vestiaire  
L'extérieur de la salle municipale (peinture des murs)

**3. Approbation projet appel d'offres Eglise**

Il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour ensuite faire une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Les travaux envisagés s'élèvent à 1 066 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure. Les travaux à effectuer seront fixés par la suite, en fonction des résultats des demandes de subvention.

**4. Prévisions d'extension du patrimoine communal en vue de la mise en œuvre de la politique communale en matière de logement.**

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à négocier avec d'éventuels vendeurs ou à exercer le droit de préemption pour le cas ou des locaux ou des terrains bien situés pouvant convenir à des opérations de réalisation d'opérations communales favorisant l'accès au logement venaient à être vendus.

**5. Sécurité dans les lieux publics**

Quelques problèmes d'incivilité ont été constatés, quelques aménagements sont prévus comme la pose de chaînes et de panneaux , l'élagage d'arbres, l'installation de caméras de surveillance au complexe sportif)

**6. Modification des statuts de la CCPP**

La CCPP remet à jour les statuts en vue de les faire correspondre avec les compétences effectivement exercées. Le conseil approuve les modifications proposées.

**7. Renouvellement convention cantine des ALSH intercommunaux**

Le tarif du repas du midi, qui est fourni par la commune et facturé à la CCPP pour les ALSH intercommunaux, est fixé comme suit :

- Petites et grandes vacances : 1.95 € par enfant ; 0.53 € pour un pique-nique ; 2.48 € par adulte
- Mercredi : 3.00 € par enfant ; 3.20 € par adulte.

**8. Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe**

La réglementation relative à l'emploi des contractuels ne permet plus d'employer des personnes non titulaires de façon régulière, sauf s'il s'agit d'emplois particuliers (exemple : chef de cabinet du maire) ou d'emplois n'existant pas dans la filière des collectivités territoriales (exemple : animateur cybercentre).

Le contrat de l'agent assurant le portage de repas à domicile et du nettoyage) a donc été refusé par la Préfecture.

Il est proposé de régulariser sa situation en créant un poste pour la maintenir dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste à mi-temps.

**9. Questions diverses**

- La location pour l'ancienne poste est fixée à 180€ par mois pour une année renouvelable, en vue de la création d'un dépôt de pain.
- La ducasse d'été 2010 est fixée les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août.

*La séance est levée à 23h10*